



Beaucaire, le 8 février 2022

DIRECTION GENERALE

JS/ML/AR

Le Maire de Beaucaire  
Julien SANCHEZ

à

*Madame, Monsieur*

*Madame, Monsieur,*

Conformément aux dispositions des articles L2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le

**Lundi 14 février 2022 à 09h30**

**En salle du Conseil**

**Mairie de Beaucaire**

**Place Georges Clemenceau**

**30300 BEAUCAIRE**

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sont remises en vigueur les dispositions contenues au sein de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Cet article dispose que « [p]endant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique et dans les zones géographiques où il reçoit application, par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, L. 3121-14, L. 3121-14-1, L. 3121-16, L. 4132-13, L. 4132-13-1, L. 4132-15, L. 4422-7, L. 7122-14, L. 7122-16, L. 7123-11, L. 7222-15 et L. 7222-17 du code général des collectivités territoriales, L. 121-11 et L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs. »

L'ordre du jour est le suivant :

	1) Centre de vaccination / Convention relative au soutien financier du centre de vaccination de Beaucaire dans le cadre de la pandémie covid-19 / Mairie de Beaucaire – Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie
	2) Centre de vaccination / Convention relative aux missions de vaccination dans le cadre de la lutte anti-covid avec le médecin coordonnateur / Mairie de Beaucaire – Docteur Michel ARPIN

	3) Budget Principal Ville – Approbation du compte de gestion 2021
	4) Budget annexe du service de l’Eau – Approbation du compte de gestion 2021
	5) Budget annexe du service de l’Assainissement – Approbation du compte de gestion 2021
	6) Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières
	7) Budget Principal Ville – Approbation du compte administratif 2021
	8) Budget annexe du service de l’Eau – Approbation du compte administratif 2021
	9) Budget annexe du service de l’Assainissement – Approbation du compte administratif 2021
	10) Budget Principal Ville – Affectation du résultat 2021
	11) Budget annexe du service de l’Eau – Affectation du résultat 2021
	12) Budget annexe du service de l’Assainissement – Affectation du résultat 2021
	13) Modification de l’autorisation de programme n°2019-001 et crédits de paiement – Restructuration, réhabilitation et extension Ecole Nationale
	14) Etat annuel des indemnités des élus – Article L.2123-24-1-1 du CGCT
	15) Contrat d’Engagement Républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d’agrément de l’Etat
	16) Budget Primitif 2022 – Taux d’imposition – Approbation
	17) Budget primitif Ville 2022 – Approbation
	18) Budget primitif annexe service de l’Eau 2022 – Approbation
	19) Budget primitif annexe service de l’Assainissement 2022 – Approbation
	20) Contrat local d’aménagement 2022-2026 – Commune de Beaucaire / CCBTA
	21) Etudes pour la réalisation d’un Pôle d’Echange Multimodal sur la commune de BEAUCAIRE – Clôture de la convention de mandat avec la SPL Terre d’Argence
	22) Plan de relance, aide à la relance de la construction durable (ARCD) – Contrat de relance du logement
	23) Ravalement des façades en centre ancien - Attribution de subventions
	24) Opérations commerciales 2022 – <a href="http://www.achetonsabeaucaire.fr">www.achetonsabeaucaire.fr</a>
	25) Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique – Organisation d’un débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire (PSC)
	26) Modification du tableau des effectifs – Création de huit postes d’adjoints techniques territoriaux à temps complet
	27) Modification du tableau des effectifs – Création d’un poste d’assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
	28) Création de postes temporaires pour besoins saisonniers à compter de l’année 2022
	29) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs applicables en 2023
	30) Conservatoire municipal – Tarifs des enseignements – Année scolaire 2022/2023 et suivantes
	31) Journée des enfants 2022 – Fixation des tarifs
	32) Convention de partenariat / Mairie de Beaucaire – Objectif Gard
	33) Convention de partenariat / Mairie de Beaucaire – Midi Libre
	34) Procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2021
	35) Compte-rendu des décisions de gestion (52)

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse ainsi que les pièces y afférentes pour les questions portées à l'ordre du jour.

Les dossiers correspondants pourront préalablement être présentés à votre examen à la Direction Générale des Services.

Veillez agréer, *Madame, Monsieur*, l'assurance de mes sentiments distingués.

*Très cordialement*



**Julien SANCHEZ**  
Maire de Beaucaire